[](http://www.google.com/url?q=http://chierryjycours.e-monsite.com/&sa=U&ei=RyR7U_qlNqGe0QW65YCQAg&ved=0CDgQ9QEwBQ&sig2=1FuagLIKWCn5SNFYkMdWuw&usg=AFQjCNE-I3iYWXCgZ1EIN5SvK-zppojkeA) 

Règlement CCC 2022

**NOMBRE DE DOSSARDS LIMITE à 500 personnes**

**ARTICLE 1 – La course & organisation**

**CCC : Course Cotes Cerisiennes 10 km**

**Association « Chierry j’y cours » avec le concours de la mairie de Chierry vous propose de découvrir**

**- Le Dimanche 27 Mars 2022, la 1ère édition de la CCC : Course Cotes Cerisiennes**

- Cette manifestation se composera d’une course une boucle 10 km pour un dénivelé positif de 350m

- Départ 10h30 & Arrivée Rue des Mariniers

**ARTICLE 2 – La CCC : Course Cotes Cerisiennes**

**- Inscrite au calendrier des courses hors stade de l’Aisne**

**ARTICLE 3- Inscriptions**

**- Sur le site http://chierryjycours.e-monsite.com/blog/les-3-plombes-cerisiennes.html**

**- Clôture des inscriptions 23/03/2022 à 22h00**

**- Tarif 10€ jusqu’au 01/02/2022 puis 15€**

**- Inscription sur place « si possible » entre 9h00 et 10h15**

**ARTICLE 4- Modalités d’inscriptions & annulation**

Bien entendu nous tiendrons compte de toutes[*les restrictions FFA qui nous seront imposées par le COVID*](https://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/Reglement/Reglementation_Hors-Stade_2019.pdf)

Si Annulation de l’épreuve report de votre inscription sur l’une des manifestations que l’association « Chierry j’y cours » organise.

* L’épreuve de 10 km (Départ 10h30) est ouverte à tous, licencié(e)s ou non âgés de 16 ans cadet).
* <https://www.athle.fr/Reglement/Reglementation_Hors-Stade_2021.pdf>
* <https://www.athle.fr/pdf/docffa/recommandations_sanitaires_running.pdf>
* <https://protiming.fr/files/usefull_docs/CharteCoureur.pdf>

Un cadeau souvenir de la course offert à tous les participants et bénévoles

Article **4**Bis L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure, « conditions météo, attentats et restrictions COVID ».  
En cas de non-participation à la course de la part du coureur et quelle qu’en soit la cause, il ne sera pas fait de remboursement des inscriptions payées d’avance.  
En cas d’annulation de la course de la part de l’organisation (météo ou cause majeure) et uniquement si le départ n’a pas été donné, les inscriptions seront automatiquement valables pour les courses de l’année suivante.

Article 4a **. DOSSARD :**  
Cession de dossards interdite. Inscriptions individuelles, Pour a course, le dossard est disposé sur la poitrine ou le ventre afin d’être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Tout contrevenant pourra être mis hors course.  
Retrait des dossards stade de football Étampes sur Marne, et au plus tard 15 minutes avant les départs.  
Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.  
Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation de la **Course Cotes Cerisiennes** décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

**ARTICLE 5- Licence / certificat**

Les coureurs licenciés FFA,. Pour les non-licencié(e)s, ils devront joindre un **certificat médical** daté de moins d’un an comportant la mention **de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition**.

**ARTICLE 6 - Départ / Arrivée, et sur le parcours**

**– Départ et arrivée Rue des Mariniers**

**Si restrictions Covid Pas de ravitaillement sur le parcours… prévoir votre ravitaillement solide et liquide avec vous.**

**Nous mettrons tout en mesure pour vous assurer de passer un agréable moment sur la CCC….par nos encouragements et nos sourires.**

**ARTICLE 7 - Sécurité**

  Equipe de sécurité, secouristes membres de l’association & Médecin.

.

Le parking pour les véhicules des participants se fera place de la mairie et alentours

10 bénévoles seront nécessaires pour :

* 08h00 : balisage du parcours.
* 09h00 accueil des concurrents et des accompagnants.
* Le retrait des dossards place la mairie à partir de 9h00

Pendant la course, des signaleurs seront présents sur le parcours avec des gilets jaunes fluo. Ils assureront votre sécurité et celle des véhicules qui circuleront. Ils auront toute la latitude pour stopper la circulation pendant la course aux endroits de traversée mais peuvent aussi stopper les coureurs au passage de véhicules prioritaires (ambulances, pompiers, gendarmerie).

**ARTICLE 8 -Limite de temps &**

La course est limitée à 2h00 au total

**ARTICLE 9 - Environnement**

**Préserver l’environnement,**des poubelles de « Tri sélectif » seront placées après chaque ravitaillement….Si ravitaillement …Respectez le parcours aux abords des sites protégés.

**ARTICLE 10 - Classement**

Les résultats seront proclamés à la fin de la course à partir de 11h30 et disponibles sur le site de Chierry j’y cours le lendemain

**ARTICLE 11 - Récompenses**

 Scratch 3 premières femmes et 3 premiers hommes et premier de chaque catégorie de Cadet à vétéran.

**ARTICLE 13 - Litiges**

Les organisateurs seront habilités à régler tout litige quelle qu’en soit la nature. Eux seuls auront le pouvoir de statuer en cas de réclamation portant sur la régularité de l’épreuve.

**ARTICLE 14 - Assurances**

L’organisation est assurée pour les risques civils par la MAIF. Mais décline toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé, en cas d’accident pour non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs, en cas de perte ou de vol d’objet et de matériel.

Les licencié(e)s bénéficient des garanties accordées par l’assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s’assurer personnellement.

**ARTICLE 15 - Droit à l’image**

Droit à l’image : l’organisation se réserve le droit d’exploiter les photos et vidéos prises le jour de l’épreuve dans le but de promouvoir l’épreuve et ses partenaires. En vous inscrivant, vous abandonnez votre droit à l’image.

**ARTICLE 16 - CNIL - Informations**

CNIL, conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d’un droit d’accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Nous envisageons de transmettre votre adresse électronique à des tiers, partenaires commerciaux par exemple, si vous ne le souhaitez pas cochez la case ci-contre  